

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 12 avril 2021 à 17 h 30*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du lundi 12 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le douze avril à 17 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jérôme FRANCOU.

Nombre de **conseillers en exercice** : 14 **Présents** : 14 **Absents** : 0 **Votants** : 14

Présents : Maurice ALCARAZ, Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Florence ENTRESSANGLE RECROSIO, Jérôme FRANCOU, Paul GOITRE, Jean-Pierre LAGARDE, Marc LINARES, Marina MARTINEZ, Patrick MASSOT, Jean-Charles PAOLI, Jacques PELLERIN, Pascal ROUBAUD.

Monsieur Maurice ALCARAZ a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal

A APPROUVE, à l'unanimité, les comptes rendus du conseil municipal des 16 décembre 2020 et 18 février 2021.

1- Vote des taux des contributions directes

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux de la suppression de la taxe d'habitation. Il indique que cette perte de ressources est compensée par le transfert d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) départementale. Ainsi, le taux de référence de la TFB pour l'année 2021 correspond à la somme des taux 2020 de TFB de la commune (18.71 %) et du département (20.70 %) soit 39.41 %. Il donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 dressé par le Trésorier Payeur Général (TFB et taxe foncière sur les propriétés non bâties). Il indique que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des contributions directes pour 2021 selon le détail suivant :

Taxe foncière (bâti) : 18.71 % + 20.70 % = 39.41 %

Taxe foncière (non bâti) : 60.04 %

2- Vote des budgets 2021

Monsieur le maire présente au conseil municipal, les projets de budget primitif 2021 qui se résument comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	857 604	857 604
Section d'investissement	1 170 432	1 170 432
TOTAL	2 028 036	2 028 036
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	144 645	144 645
Section d'investissement	93 052	93 052
TOTAL	237 697	237 697
BUDGET CAMPING	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	134 273	134 273
Section d'investissement	23 333	23 333
TOTAL	157 606	157 606

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2021 (principal, service de l'eau et l'assainissement et service du camping).

3- Tarifs du camping 2021

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs du camping municipal du Mousserein pour la saison 2021.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs du camping municipal du Mousserein pour l'année 2021 ainsi qu'il suit :

Nature du service	Tarifs 2021 en €
CAMPING DU MOUSSEREIN	
- forfait tente (emplacement + 2 personnes + voiture + branchement)	13.00
- forfait 1 nuit caravane et camping-car (emplacement + 2 personnes + branchement)	14.00
- forfait à partir de la 2nde nuit caravane et camping-car (emplacement + 2 personnes + branchement)	13.00
- facturation adulte et enfant (+ 7 ans) supplémentaire	3.30
- facturation enfant (- 7 ans).supplémentaire	1.70
- nuitée adulte et enfant (+ 7 ans)	3.30
- nuitée enfant de moins de 7 ans	1.70
- emplacement tente	3.30
- emplacement caravane	5.20
- emplacement véhicule	3.30
- garage mort (pendant la période d'ouverture)	2.00
- nuitée animal	0.60
- branchement électrique	3.90
CAMPING DU MOUSSEREIN ACCES TRAVAILLEURS SAISONNIERS (CUEILLEURS)	
- nuitée adulte	1.50
- emplacement tente + voiture	2.50
- emplacement caravane + voiture ou camion ou camping-car	3.50
- branchement électrique	1.50
HEBERGEMENT EN CABANOURTE OU CAMPALUNE	
Tarif par nuit, pour 1 à 2 personnes	
- basse saison (du 01/05/21 au 30/06/21 et du 01/09/21 au 15/10/21)	65.00
- haute saison (du 01/07/21 au 31/08/21)	80.00
- 2 nuits consécutives	
Basse saison	120.00
Haute saison	150.00
- 7 nuits consécutives (semaine)	
Basse saison	380.00
Haute saison	490.00
HEBERGEMENT EN PENDOLA (tente suspendue) pour une nuit	15.00

4- Travaux de réhabilitation de l'école/marché de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le maire rappelle aux conseillers le projet de travaux de réhabilitation de l'école communale et le bouclage de son plan de financement avec la participation de l'Etat et de la Région à hauteur de 80 %. Il indique qu'il est donc temps de démarrer l'opération et qu'il est tout d'abord nécessaire de choisir un maître d'oeuvre. Il propose de retenir la proposition de l'architecte, Daniel OLLIVIER et de l'économiste, le cabinet APIC de Sisteron, qui ont tous deux élaboré l'avant-projet joint à la demande de subvention, ainsi que du bureau d'études CET bâtiment et énergie pour la partie technique. Le montant de la prestation, pour les trois intervenants, s'élève à 39 482 € H.T. soit 47 378.40 € T.T.C., représentant 7.60% du coût provisoire des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de Daniel OLLIVIER, architecte, pour réaliser la maîtrise d'oeuvre relative aux travaux de réhabilitation de l'école communale.

5-Programme de travaux 2021 sur la forêt communale

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une partie de la forêt communale est soumise au régime forestier et gérée par l'Office National des Forêts. A ce titre, les services de l'ONF proposent chaque année un programme d'actions, préconisé pour assurer une gestion durable du patrimoine forestier et conforme au document d'aménagement de notre forêt et aux engagements de l'ONF. Pour l'exercice 2021, les actions proposées sont :

- Travaux d'entretien de la route forestière du Défens : entretien de la plateforme, épierrage, réfection des revers d'eau, reprofilage ponctuel des fossés bordiers.
- Entretien du périmètre route du Brask et route forestière du Défens : peinture.
- Travaux divers dans les peuplements : coupe rez de terre de la concurrence, abattage des brins de taillis gênants.

Le montant total de l'opération est estimé à 7 070 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal retient, dans le programme d'actions 2021 proposé par l'ONF, les travaux sylvicoles (peuplement) pour un montant de 2 185 € H.T et décide de faire installer un panneau de signalisation réglementant l'accès à la route forestière du Défens.

6- Atlas de la biodiversité communale/convention de coopération

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que le projet de la commune dénommé "Atlas de la biodiversité communale 2020" (ABC) a été retenu par l'office français de la biodiversité (OFB). L'opération est estimée à 27 520 € et bénéficie d'un financement à hauteur de 80 %, soit 22 016 € de la part de l'OFB. La commune s'est associée au conservatoire d'espaces naturels (CEN) pour l'élaboration du dossier de demande de subvention. Le CEN est une association qui oeuvre en faveur de la protection et de la conservation de la nature dans la région PACA. Afin de poursuivre cette mission, il est nécessaire de passer une convention de coopération avec le CEN, qui définit les conditions de collaboration de chaque partie et les modalités financières pour l'élaboration de l'ABC. Monsieur le maire donne lecture du projet de convention dont le terme est fixé au 31 décembre 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de coopération avec le CEN pour l'élaboration de l'ABC.

7- Questions relatives au personnel

• Recrutement du personnel du camping du Mousserein

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la nécessité de recruter du personnel chargé du fonctionnement et de l'entretien du camping et de l'accueil des usagers pour la période allant de mai à octobre 2021. Il indique qu'il a reçu la candidature des époux PONZO Timeri et Nicolas, et propose d'établir un contrat saisonnier à chacun d'eux représentant un équivalent temps plein.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de recruter Timeri PONZO à hauteur de 32 heures hebdomadaires et Nicolas PONZO pour un temps de travail hebdomadaire de 3 heures pour un emploi saisonnier au camping municipal du Mousserein pour la période de mai à octobre 2021.

• Mise à disposition d'un agent communal auprès de la commune de Melve

Monsieur le maire indique au conseil municipal que la commune de Melve l'a sollicité pour une mise à disposition d'un de nos agents afin d'assister la secrétaire de mairie à effectuer du tri et de l'archivage des documents administratifs. L'agent concerné a été consulté et a donné son accord pour effectuer cette mission de traitement des archives et la réorganisation du classement des documents. Monsieur le maire présente le projet de convention qui a pour objet de définir les conditions générales et financières entre la commune employeur, et la commune de Melve, qui accueille l'agent mis à disposition. Il précise que la commune de Melve remboursera la rémunération de l'agent au prorata du temps de mise à disposition soit 9 heures hebdomadaires pour une durée initiale de deux mois, du 1er mai au 30 juin 2021, avec une éventuelle prolongation d'un mois supplémentaire si nécessaire.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de convention de mise à disposition d'un agent communal qui lui est présenté.

8-Activités du FRJEP/convention de mise à disposition des locaux de l'école

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'organisation par le foyer rural d'activités de loisirs à l'adresse des usagers du territoire. Il précise que certaines activités comme le yoga, la danse ou la gymnastique, mises en place en direction des enfants de la commune et des

environs, nécessitent l'utilisation des locaux scolaires. Il donne lecture d'un projet de convention tripartite à signer par le maire, la directrice de l'école et la présidente du foyer rural (FRJEP) et qui définit les conditions d'utilisation des locaux mis à disposition. Le conseil municipal accepte les termes de la convention, à l'unanimité.

9- Informations diverses

- Bureau de poste : monsieur le maire indique qu'il a rencontré ce jour les représentants de la direction de La Poste qui lui ont exposé une nouvelle proposition : mise en place d'un facteur guichetier, avec ouverture du guichet du mardi au samedi matin (de 10h00 à 12h00 et de 15h30 à 16h30).
- Monsieur le maire informe les conseillers du passage du vaccinobus le mardi 4 avril dernier et qu'ainsi 40 personnes de + 70 ans ont pu être vaccinées.
- Le conseil municipal est informé de l'épisode de fort gel entre les 4 et 8 avril . Les arboriculteurs de la commune ont subi de très gros dégâts, comme sur l'ensemble du territoire national.
- Le maire remercie Maurice ALCARAZ pour la mise en page du bulletin municipal n°44 qui vient d'être édité et distribué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 26 mai 2021

Le Maire,
Jérôme FRANCOU

